

Des ressources numériques à la médiathèque !

En partenariat avec la Médiathèque Départementale, la médiathèque de Chef-Boutonne propose actuellement aux personnes équipées, connectées et intéressées, un accès gratuit à différentes ressources numériques : presse en ligne (jeunesse & adulte), autoformation et livres numériques. Une adhésion à la médiathèque est nécessaire. Informations et conditions de souscription auprès des bibliothécaires. (Tél. : 05.49.29.60.50 – mediatheque@chef-boutonne.fr).

Voici les prochains événements à la médiathèque

Du 1^{er} au 30 juin : *Libellules & demoiselles*, une exposition de photographies par Christiane Anderson. Des rencontres fascinantes avec le monde poétique de l'infiniment petit rendu accessible à notre regard, grâce à la proxiphotographie. Entrée libre durant les ouvertures de la médiathèque.

Vendredi 18 juin : *D'autres traces*, une lecture musicale alliant les talents de clarinetiste de Loïc Poinset et les poèmes de Christophe Pilard. Gratuit et sur inscription. Rendez-vous à Chef-Boutonne, derrière la mairie (théâtre de verdure), à 19h (45 minutes environ). Sous réserve des protocoles sanitaires en vigueur.

Et si on allait à la piscine

L'ouverture de la piscine de Chef-Boutonne, compte-tenu des mesures gouvernementales en vigueur, est prévue pour l'année 2021, de la façon suivante :

- **A compter du dimanche 23 mai et jusqu'au mercredi 7 juillet**, les dimanches et mercredis de 15h à 19h.

- **Et à compter du jeudi 8 juillet et jusqu'au mardi 31 août**, les mardis aux samedis de 15h à 19h et le dimanche matin de 10h30 à 12h.

La piscine est également prévue d'être ouverte le **lundi 24 mai 2021** (lundi de Pentecôte), de 15h à 19h.

Les consignes sanitaires mises en place sont consultables sur le site www.melloisenpoitou.fr onglet « un réseau de 6 piscines ».

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au 05.49.07.40.78.

La période d'inscription scolaire est ouverte

L'inscription scolaire **se fera à l'École Maternelle des Deux Jardins et sur rendez-vous avant le 28 mai 2021 (05.49.29.84.04)**, pour les enfants :

- **Qui ont 3 ans ou plus** (nés en 2018 ou avant),

- **Qui auront 2 ans révolus au 1^{er} septembre 2021**,

Attention : en raison du nombre limité de places, les enfants seront tous placés sur liste d'attente.

Les parents devront se munir :

- **De l'inscription scolaire faite en mairie** et signée par Monsieur Le Maire ;

- **Du carnet de santé** de l'enfant ou du certificat médical précisant que les vaccinations sont à jour.

- **Du livret de famille.**

La première démarche est donc de venir à la mairie, avec les documents listés.

A propos de concours

Lors de sa séance du 3 mai, les règlements des concours Maisons Fleuries et Photos et Vidéos ont été validés. Ils sont consultables en mairie mais également sur le site internet de la commune : www.chef-boutonne.fr.

Pour le **concours des Maisons Fleuries**, un jury composé d'élus sillonnera les rues pour repérer et sélectionner les maisons les plus fleuries.

La participation de chacun à l'embellissement du cadre de vie, contribue à faire de nos villages, une commune accueillante, où nous avons plaisir à nous promener.

Ce concours est ouvert à toute personne installée sur la commune. Les critères de notation seront le fleurissement, l'esthétique et l'originalité. Trois prix seront décernés aux lauréats.

Pour le **concours Photos et Vidéos**, le thème retenu est « **Ma commune est vivante - mes coups de cœur** ». Ce concours est gratuit et ouvert actuellement aux amateurs âgés de 12 ans et plus, habitant ou non la commune de Chef-Boutonne **et sera clos le 29 octobre 2021, à 16h.**

Chaque participant peut présenter au maximum, 3 photos ou un montage vidéo d'une durée maximale de 2 minutes, au format horizontal et non vertical et d'un poids de 300 méga octets. Le jury attribuera des prix aux 6 lauréats.

Pour plus de renseignements sur ces deux concours, n'hésitez pas à consulter les règlements sur le site internet de la commune : mairie.chef-boutonne.fr (onglet L'Animation - Les Animations de la Commune).

Quelques informations sur la vaccination contre la COVID-19

La vaccination est le moyen principal de faire baisser la mortalité et les formes graves liées au virus, de se protéger et également de protéger les autres. Grâce à la vaccination, notre système de soins amènera l'espoir du retour à une vie plus normale.

En accord avec l'Agence Régionale de Santé, il est bon de rappeler que la vaccination contre la COVID-19 continue au centre de vaccination Mellois en Poitou qui se situe à MELLE, Quartier de la Mairie, salle Jacques Prévert. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter le centre de vaccination par téléphone au 05.86.88.00.24 ou par e-mail : centre.vaccination-melle@melloisenpoitou.fr ou par Doctolib ou sur le site internet www.sante.fr

Pour la vaccination, pensez à vous munir des pièces suivantes : votre carte vitale, votre carte d'identité, votre certificat d'éligibilité pour les moins de 55 ans ou évolution des dispositions gouvernementales, votre ordonnance si traitement.

La place Pré évolue et devient un espace pédagogique

La place Pré, située tout près du centre de Chef-Boutonne, est composée d'un espace enherbé de 1500m² peu utilisé jusqu'alors. Sur proposition des agents, les élus ont validé le principe de transformer cet emplacement pour en faire un lieu pédagogique, regroupant des espaces différents, des espèces de plantes variées. Progressivement, vous pourrez voir pousser des arbres fruitiers, des plantes vivaces, de la vigne. Par ailleurs, ce lieu, propice à la biodiversité,



accueillera aussi un rucher pédagogique, des niches à oiseaux, des hôtels à insectes. Enfin, une pergola permettra à chacun de pouvoir se détendre dans ce lieu original, entouré de jachère fleurie.

Les écoles seront aussi conviées pour participer à cette évolution et à la vie de cette place. Si l'ensemble a été labouré dernièrement, il faudra patienter quelques mois pour que ce projet soit complètement réalisé.



Une opération nettoyage réussie

Une marche verte « Nettoyons la nature » a eu lieu à Chef-Boutonne, le mercredi 24 mars 2021, avec la participation d'une cinquantaine d'élèves du Collège François Truffaut et du Lycée Professionnel Jean-François Cail, accompagnés d'encadrants pédagogiques.

Ils se sont rendus sur différents endroits de la commune historique (centre-ville, parc de la mairie, autour de la piscine et du Château de Javarzay) et ont ramassé divers déchets traînant dans les lieux visités (papiers, mégots, masques, canettes de bière, bidons en plastique... et même papier toilette).

A la fin du temps imparti, ils ont effectué une pesée des déchets ramassés, soit 25 kg.

Cette action qui a pour but de sensibiliser les jeunes à l'environnement et à la préservation de la nature, vaut d'être expliquée dans notre journal municipal pour saluer le travail des collégiens et des lycéens, afin de remercier tous les participants à cette opération.

Mais est-ce-normal de pouvoir trouver 25 kg de déchets par terre ?

Nous rappelons que les masques jetés dans les rues n'ont pas vocation à repousser ; il convient donc, pour des questions d'hygiène élémentaire et de savoir-vivre, de les déposer dans la poubelle de votre domicile.

Le masque restant jusqu'à nouvel ordre toujours obligatoire sur la voie publique.

Des taux d'imposition de nouveau en baisse

Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 avril, a voté les taux d'imposition (taxe foncière bâtie et non bâtie) et a décidé une diminution des 2 taux de 0.25%. C'est la 3^{ème} année consécutive que la commune prend cette décision.

A noter que cette année, dans le cadre de la réforme fiscale entraînant la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales à l'horizon 2023, le taux d'imposition de la taxe foncière bâtie du Conseil Départemental, vient s'ajouter au taux communal. Cela n'influera pas sur le montant à payer par les habitants.

Impositions	Collectivités	Taux 2020	Taux 2021
Foncier bâti	Commune	16.11 %	34.90 %
	Département	18.88 %	
Foncier non bâti	Commune	49.40 %	49.28 %

Logements à louer

Suite aux départs des locataires, 3 logements communaux seront libres sur la commune historique de Chef-Boutonne, à compter de début juillet,

- **Deux logements sis Rue du Pré du Coq**, plain-pied composés chacun d'une pièce de vie (cuisine-salon et salle à manger), 2 chambres, une salle de bains et un wc. Garage et cour.

Loyer mensuel : 436 € toutes charges comprises.

- **Le troisième, sis Place Emile Thomas**, comprenant au rez-de-chaussée une cuisine, une salle à manger-salon.

A l'étage : deux chambres, salle de bains avec wc.

Loyer mensuel : 316 € toutes charges comprises.

Si vous êtes intéressés et pour avoir plus de renseignements, veuillez prendre contact avec le service location de la mairie au 05.49.29.80.04 ou par e-mail : logements@chef-boutonne.fr

La Sarl Garage Gendraux – Peugeot a cédé son activité au profit de **L'Eurl Garage Charon**, Euro Repar Car Service, à Chef-Boutonne, ZA de la Gare, 2 Rue Fond Renard, le 1^{er} mars 2021. Nous tenons à exprimer à Monsieur CHARON tous nos vœux de réussite dans son activité.

Couleurs à la une

Le saviez-vous ? L'origine de la foire de Javarzay

Les foires et marchés remontent à la nuit des temps. On y faisait commerce de milliers de bovins, canards, cochons, mulets et boudets qui venaient parfois de régions assez éloignées. Les engins agricoles n'étaient pas en reste. Les foires étaient l'occasion de découvrir les nouveautés, de marchander, d'acheter et de se retrouver pour l'évènement tant attendu qui s'étalait dans toutes les rues autour de Javarzay. C'étaient les hypermarchés de l'époque !

Bien qu'ayant existé avant, celle de Javarzay a été créée sous Louis XVIII, sur ordonnance royale en 1821. Elles étaient payantes. Ainsi, on respectait un calendrier pour les autres foires de la région. Qui dit foire, dit fête. Les attractions étaient nombreuses et variées : lutteurs, cirques, ménagerie avec Marfa la Corse, personnages singuliers, manèges etc... Toujours closes par un bal et un concert de l'Union Philharmonique.

Un programme de la foire ambitieux mais adapté

Pour fêter le bicentenaire de la foire, la Municipalité de Chef-Boutonne a envisagé un programme de festivités diverses, applicables sous réserve des dispositions gouvernementales et sanitaires en vigueur dans le cadre de la COVID 19 et de leurs évolutions, prévues de la façon suivante :

Vendredi 25 juin 2021 :

Concert trad avec le groupe TEDALL.
Fête Foraine pendant tout le week-end.

Samedi 26 juin 2021 :

Foire commerciale et Foire aux Pions
Animations diverses : Crieur de foire, Asinerie du Poitou, Orgue de Barbarie...
Concerts Rock Métal Groupe GERALD (local) et Groupe YAROL avec Yarol POUPAUD (guitariste de Johnny Hallyday).

Dimanche 27 juin 2021 :

Rallye voiture avec visite patrimoniale, exposition de voitures anciennes.
Les grands standards de la musique avec l'Orchestre Jean Vincent.

Cependant, il est évident que cette programmation est susceptible d'être modifiée (comme le feu d'artifice qui est annulé). Nous ne manquerons pas de vous faire connaître le programme précis de ces festivités, dans l'édition du prochain guide des animations.

Un rappel des aides communales

Nous faisons le rappel habituel relatif à ces deux aides « Piscine et Cinéma », que vous connaissez bien, pour les loisirs de vos enfants.

L'aide PISCINE : elle procure 10 entrées gratuites pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans inclus, sous condition de ressources, (gratuité également pour un parent accompagnateur d'un enfant de moins de 10 ans), valable uniquement pour la piscine de Chef-Boutonne.

L'aide CINEMA : elle est menée en partenariat avec l'Association Ciné-Chef.

Le but est de permettre aux enfants de voir des films dont la programmation est adaptée au jeune public, surtout durant les vacances scolaires. Elle offre 4 places gratuites par enfant (jusqu'à l'âge de 16 ans inclus), sous conditions de ressources, (gratuité également pour un parent accompagnateur d'un enfant de moins de 10 ans), et valable de juillet 2021 à fin juin 2022.

Les cartes sont délivrées aux enfants des familles qui en font la demande et dont le quotient familial CAF ou MSA est inférieur à 800 €.

Les pièces à fournir par la famille, sont : livret de famille, justificatif de domicile, attestation CAF ou MSA précisant le quotient familial et une photo d'identité de l'enfant (et du parent pour les 0/10 ans).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le CCAS, au 05.49.29.28.06.

De nouvelles installations sont en cours

Deux nouvelles ouvertures de commerce vont prochainement voir le jour dans notre commune, respectivement au cours des mois de mai et juin :

- M. et Mme PERONNEAU, Artisans Boulangers Pâtisseries,
LE FOURNIL DES HALLES, 10 Place Cail (tél. 05.49.29.06.47 lefournildeshalles1@orange.fr).
Cette boulangerie sera ouverte les lundis – mardis – jeudis – vendredis et samedis, de 7h à 14h et de 16h à 19h 30 et le dimanche de 7h à 13h. Elle sera fermée le mercredi.

- Et M. et Mme RAFFOUX, Bar-Restaurant-Hôtel, 18 Place Cail.
L'ouverture est prévue durant la deuxième quinzaine de juin.

Nous espérons que les ouvertures de ces deux commerces vont dynamiser la Place Cail et nous leur souhaitons beaucoup de prospérité dans le développement de leurs entreprises.

Chef-Boutonne
Entre sources et nature

Couleurs à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous juillet 2021. Il peut aussi être consulté sur le site internet communal : www.chef-boutonne.fr

Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique

« Les rêves, les désirs et les espoirs sont les étoiles de nos vies ».

Michel Bouthot

A noter dans vos agendas !

Après réflexion et consultations nombreuses, les dates des élections départementales et régionales ont été fixées les 20 (1^{er} tour) et 27 juin (2^{ème} tour). Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h.

Toutes les mesures sanitaires seront prises pour sécuriser les lieux, les électeurs et les assesseurs.

Comme pour les autres élections, 5 bureaux de vote seront ouverts dans la commune, mais afin d'organiser ce scrutin, composé de 2 votes, ils se dérouleront comme suit :

Bureau 1 : Chef-Boutonne - Centre Culturel – salle Camille Ricard.

Bureau 2 : Chef-Boutonne - Ecole maternelle (au lieu de la mairie).

Compte tenu des 2 élections simultanées, nous aurons besoin de l'aide d'assesseurs pour nous seconder pendant les journées et de volontaires pour le dépouillement. Si vous êtes intéressés(es) par ces opérations, veuillez contacter la mairie au 05 49 29 80 04 en demandant Vanessa Magnan, ou par mail à elections@chef-boutonne.fr

Bureau 3 : La Bataille – Salle des fêtes Marie-Louise Gerbeaud (au lieu de la mairie).

Bureau 4 : Crézières – salle municipale.

Bureau 5 : Tillou – Salle des fêtes des Tilleuls (au lieu de la mairie).

Des procurations encore plus simples

A chaque élection, les électeurs, en cas d'empêchement, peuvent donner une procuration envers un électeur de la même commune, en se rendant à la gendarmerie quelques jours avant le scrutin.

Dorénavant, il est possible pour les électeurs de faire une demande de procuration partiellement dématérialisée mais rien n'est obligatoire. En pratique, l'électeur enregistrera sa demande en ligne, sur www.maprocuracion.gouv.fr puis se présentera en personne à la gendarmerie pour faire vérifier son identité. La procuration sera ensuite transmise à la mairie par voie électronique. Les services municipaux feront les vérifications d'usage et valideront la demande. Le mandant sera alors informé par message électronique.

Par ailleurs en cette période de crise, le nombre de procurations possibles est de 2 par personne au lieu de 1 habituellement.

Bientôt une battue

A chaque printemps, ce sujet revient et ne laisse personne indifférent : les battues aux corbeaux freux. En effet, ces oiseaux, qui ne sont plus classés comme nuisibles, endommagent fortement les semences réalisées dans les champs (maïs notamment). Face à cela, les agriculteurs concernés, peuvent faire une demande à la DDT pour qu'une battue soit autorisée, avec un avis préalable du maire et du lieutenant de l'ovétoerie.

Une fois l'autorisation acceptée, l'ACCA organise techniquement cette battue qui vise avant tout à réguler le nombre important de corbeaux freux.

Au jour d'impression de ce bulletin, cette battue devrait avoir lieu entre les 10 et 15 mai et tous les riverains concernés seront avertis de la date précise par un courrier.

Mouvement au sein du Conseil Municipal

Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 mars et suite à la décision de Madame Sylvie MAGNAIN, qui a démissionné pour des raisons personnelles, Monsieur Alain HURIEZ, élu remplaçant il y a un an, intègre de ce fait l'équipe municipale.

Nous tenons à remercier Madame MAGNAIN pour le travail important qu'elle a accompli au cours de ces 20 ans en qualité d'élue (4 ans et demi en tant que conseillère municipale et 15 ans et demi en tant que 1^{ère} adjointe). Qu'elle soit remerciée pour son engagement et son dévouement.